

# HONORAIRES DE L'AGENCE DE NANTES

## Transaction TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Habitation
Jusqu'à 30 000 €	Forfait de 4000€
De 30 001 € à 60 000 €	10 % TTC
De 60 001 € à 90 000 €	9,20%
De 90 001 € à 110 000 €	8,60%
De 110 001 € à 140 000 €	8%
De 140 001 € à 170 000 €	7,4 %
De 170 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 230 000€	6,40%
De 230 001 € à 260 000 €	6,20%
De 260 001 € à 290 000 €	6 %
De 290 001 € à 320 000 €	5,90%
De 320 001 € à 350 000 €	5,82%
De 350 001 € à 380 000 €	5,76%
De 380 001 € à 410 000 €	5,64%
Au delà de 410 001 €	4,8%

### Vente d'un garage/parking

10 % TTC à la charge de l'acquéreur

### Immeuble à usage professionnel et commercial

10 % TTC à la charge de l'acquéreur

### Vente de Terrains

10% TTC à la charge de l'acquéreur - Minimum de 7000 €

### Fonds de commerce

Cessions de baux ou de parts sociales : 10% du prix de vente TTC

Location commerciale 15% TTC du loyer annuel TTC

Honoraires fonds de commerce à la charge du preneur

### Vente de biens neufs

1% TTC à la charge de l'acquéreur.

**Estimation** Déplacement, conseils, réalisation de l'étude

estimative 120 € TTC Au delà de 25 km : 150€ TTC

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**ORPI Urban Immo – 1 Ter Boulevard De Launay 44100 NANTES**

EURL QUALYS au capital de 10 000€/ RCS n°828 061 077 de Nantes / Carte professionnelle T n°4401 2017 000 018 305 délivrée par la CCI de Nantes-St Nazaire 16 Quai Ernest Renaud, 44100 Nantes garantie par GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS sous le n°120234P pour un montant de 120 000€ représentée par Noémie Talbot, Gérante.

## Location et Gestion Locative TTC

Gestion	TTC
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	7,20 %
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées	3,00 %
<b>Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)</b>	
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué	10,00 €/M <sup>2</sup>
- Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué	3,00 €/M <sup>2</sup>
- Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur	60,00 €
<b>Honoraires de location parking ou garage</b>	
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	120,00 €
<b>Honoraires de location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)</b>	
- Honoraires de location calculés sur le loyer annuel	25,00 %
- Ouverture de dossier/entrée locataire	vacations et déb
<b>Actes techniques</b>	
- Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)	
GRATUIT jusqu'à 400 € HT	0,00 €
de 400 à 1000 € HT	50,00 €
supérieur à 1000 € HT	5,00 %
<b>Prestations de bureau et administratives</b>	
- Prolongation et annulation congé (Locataire)	36,00 €
- Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	50,00 €
- Vacances (taux horaire) : suivi sinistre, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte, ... (Propriétaire)	75,00 €
- Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire (Propriétaire)	12,00 €
- Frais d'envoi recommandé	12,00 €
- Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier et/ou à l'avocat (Propriétaire)	150,00 €
<b>Prestations de service à la carte</b>	
- Duplicata de quittance	3,00 €
- Duplicata contrat de location	10,00 €
- Duplicata autres documents (Etat des lieux, diagnostics, répartition de charges, attestations.) par document	10,00 €
Les prestations annexes sont susceptibles d'être revalorisées	

**Honoraires au 02/01/2020**

La délivrance d'une note est obligatoire.

# HONORAIRES DE L'AGENCE DE LA ROCHE SUR YON

## Transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente	Habitation
Jusqu'à 30 000 €	Forfait de 4000€
De 30 001 € à 60 000 €	Forfait de 5000€
De 60 001 € à 90 000 €	8 %
De 90 001 € à 110 000 €	7,50 %
De 110 001 € à 140 000 €	7 %
De 140 001 € à 170 000 €	6,70 %
De 170 001 € à 200 000 €	6 %
De 200 001 € à 230 000€	6,00 %
De 230 001 € à 260 000 €	5,75 %
De 260 001 € à 290 000 €	5,50 %
De 290 001 € à 320 000 €	5,25 %
De 320 001 € à 350 000 €	5,00 %
De 350 001 € à 380 000 €	4,85 %
De 380 001 € à 410 000 €	4,75 %
Au delà de 410 001 €	4,50 %

### Vente d'un garage/parking

10 % TTC à la charge du vendeur

### Immeuble à usage professionnel et commercial

Jusqu'à 200 000 € : 10 % TTC à la charge du vendeur

Au delà de 200 000 € : 8% TTC à la charge du vendeur

### Fonds de commerce

Cessions de baux ou de parts sociales : 10% du prix de vente TTC

Location commerciale 15% TTC du loyer annuel TTC

Honoraires fonds de commerce à la charge du preneur

## Location et Gestion Locative TTC

Gestion	TTC
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	7,20 %
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées	3,00 %
<b>Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)</b>	
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué	6% dans la limite de 8€/m²
- Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué	3,00 €/M²
- Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur	0 €
<b>Honoraires de location parking ou garage</b>	
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	120,00 €
<b>Honoraires de location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)</b>	
- Honoraires de location calculés sur le loyer annuel	25,00 %
- Ouverture de dossier/entrée locataire	vacations et déb
<b>Actes techniques</b>	
- Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)	
GRATUIT jusqu'à 400 € HT	0,00 €
de 400 à 1000 € HT	50,00 €
supérieur à 1000 € HT	5,00 %
<b>Prestations de bureau et administratives</b>	
- Prolongation et annulation congé (Locataire)	36,00 €
- Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	50,00 €
- Vacances (taux horaire) : suivi sinistre, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte, ... (Propriétaire)	75,00 €
- Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire (Propriétaire)	12,00 €
- Frais d'envoi recommandé	12,00 €
- Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier et/ou à l'avocat (Propriétaire)	150,00 €
<b>Prestations de service à la carte</b>	
- Duplicata de quittance	3,00 €
- Duplicata contrat de location	10,00 €
- Duplicata autres documents (Etat des lieux, diagnostics, répartition de charges, attestations.) par document	10,00 €
Les prestations annexes sont susceptibles d'être revalorisées	

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**ORPI Urban Immo – 1 Ter Boulevard De Launay 44100 NANTES**

EURL QUALYS au capital de 10 000€/ / RCS n°828 061 077 de Nantes / Carte professionnelle T n°4401 2017 000 018 305 délivrée par la CCI de Nantes-St Nazaire 16 Quai Ernest Renaud, 44100 Nantes garantie par GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS sous le n°120234P pour un montant de 120 000€ représentée par Noémie Talbot, Gérante.

**Honoraires au 02/01/2020**

La délivrance d'une note est obligatoire.

